

IV. - TUNISIE

« L'année 1979 sera décisive sur le plan politique » avait annoncé M. Hedi Nouira, Premier Ministre et Secrétaire Général du PSD (1). De fait, se sont produits plusieurs événements particulièrement importants au regard de la Tunisie : choix de Tunis comme siège de la Ligue des États arabes, élection de M. Chedli Klibi au Secrétariat Général de la Ligue, élection de M. Habib Chatti au secrétariat de la Conférence Islamique, élection de la Tunisie au Conseil de Sécurité de l'ONU... Ce sont là autant d'éléments qui témoignent d'un renforcement de la position de la Tunisie sur la scène internationale (2). Toutefois, sans méconnaître la portée - y compris sur le plan intérieur - de ces succès diplomatiques, on doit à la vérité de dire que les propos du Premier Ministre procédaient essentiellement de considérations de politique intérieure. Ils visaient, à titre principal, deux manifestations majeures de la vie politique, le Congrès du PSD et les élections législatives, dont le Premier Ministre attendait beaucoup du point de vue de la mise en œuvre de sa stratégie dite « d'ouverture » (3). Or, loin d'avoir eu l'effet « décisif » escompté, le 10^e Congrès du Parti (5-9 septembre), et, dans son sillage, les élections du 4 novembre auront largement contribué aux incertitudes et au flou de la politique intérieure tunisienne. L'année 1979 restera, en définitive, celle de la neutralisation de la politique « d'ouverture » et du maintien du *statu quo* au sein du groupe dirigeant. Mais ces incertitudes, issues, en l'occurrence, du refus du Président Bourguiba d'entériner les résultats du 10^e Congrès, ne sont que l'expression la plus spectaculaire des tendances diffuses d'une année encore fortement marquée par les événements du 26 janvier 1978, ou, du moins, par la difficulté de tourner cette page. L'année 1979 aura également été caractérisée par la poussée « islamiste » ou, plus exactement, par la prise de conscience de l'importance de l'audience du mouvement « islamiste », d'un courant fort de ses « certitudes » dans une période où elles font défaut. L'empreinte du 26 janvier 1978, la neutralisation de la politique d'ouverture, et la poussée « islamiste », telles sont les lignes directrices en fonction desquelles l'on voudrait rendre compte de l'année politique 1979 et de l'absence de solutions tranchées qui la caractérise.

(1) Discours du 11 avril 1978. Cf. Issa BEN DHIAF, « Chronique Politique Tunisie », AAN, (XVII), 1978.

(2) Cf. la « Chronique diplomatique » dans le présent AAN.

(3) Voir à ce sujet la « Chronique politique Tunisie », 1978, déjà citée.

I. — LE 26 JANVIER 1978, UNE PAGE NON TOURNÉE

La situation sociale s'est avérée lourde de menaces en 1979, du fait du problème de la représentativité de la nouvelle direction de l'UGTT dans un contexte économique délicat. Pour sortir de ce paradoxe d'une politique contractuelle à laquelle fait défaut le soutien d'une forte organisation des salariés, la solution la plus efficace, sinon la plus aisée, aurait sans doute consisté dans l'amnistie pure et simple des syndicalistes condamnés après le 26 janvier. Néanmoins, le Pouvoir ne s'est engagé que partiellement sur cette voie. Sans doute son extrême prudence tient-elle à la difficulté de tourner la page du 26 janvier sans procéder à une réévaluation de la responsabilité de ces événements.

Apparemment, rien n'est venu troubler la « paix sociale » instaurée après le 26 janvier 1978. Certes, quelques mouvements de grève se sont produits ici et là. Mais, à l'exception des conflits répétés dont les mines de la région de Gafsa ont été le théâtre, les arrêts de travail ont revêtu un caractère local et ponctuel. Encore qu'il soit difficile de tous les connaître, étant donné le silence observé en la matière par les moyens officiels d'information (4). Quoi qu'il en soit, le Gouvernement n'a pas eu à lutter sur un front social et a gardé, comme en 1978, les coudees franches pour la mise en œuvre de sa politique économique. Ainsi, le « rendez-vous annuel d'avril » prévu par le Pacte Social de 1977 pour le réexamen des salaires en fonction de l'évolution de la production, de la productivité et des prix s'est-il soldé par un accord complet entre le Gouvernement et les représentants des « partenaires sociaux » (UGTT, UTICA, UNA) (5). Comme en 1978, les salaires ont été relevés à la lumière de la seule évolution des prix, ce qui, l'année précédente, avait déjà été qualifié de « dérogation aux énoncés du Pacte Social » (6). Ce relèvement n'en a pas moins présenté une particularité : il a consisté en une augmentation de 8 % du SMIG et du SMAG, destinée, pour partie, à compenser la hausse des prix enregistrée entre avril 1978 et mars 1979 (+ 4,7 % d'après l'indice des prix) et, également, à anticiper sur les effets de la révision de certains prix (+ 3,3 %). Le relèvement des salaires s'est doublé, en effet, d'une augmentation du prix de denrées de première nécessité (pain, céréales, huile, viande), les « partenaires sociaux » convenant de la nécessité d'une « atténuation progressive » du déficit (de l'ordre de 100 millions de dinars) de la Caisse Générale de Compensation par « une diminution des subventions dont bénéficient certains produits destinés à la

(4) La presse d'opposition, par contre, a fait mention des arrêts de travail. Cf. en ce sens *Démocratie*, 24/2/79, 10/3/79, 17/3/79, 24/3/79, 7/4/79, 30/6/79, 16/10/79, 27/11/79.

(5) L'accord, comme en 1978, a revêtu la forme d'un protocole, signé par les seules organisations nationales, en conclusion de la réunion de la Commission Nationale du Salaire minimum interprofessionnel garanti. Le contenu de l'accord, signé le 30 avril 1979, a fait l'objet des décrets n° 79-473 et 79-474 du 21 mai 1979 fixant le SMIG et le SMAG. Le relèvement du traitement des fonctionnaires, non concerné par le rendez-vous d'avril, avait fait l'objet du décret n° 79-93 du 11 janvier 1979.

(6) Cf. la « Chronique politique Tunisie » in AAN XVII, 1978.

consommation » (7). Cette opération « blanche » confirme la pause relative de la politique salariale, amorcée en 1978 face à une situation économique préocupante. Depuis le début du V^e Plan, depuis 1977, l'économie tunisienne donne lieu, de la part de ses responsables, à des considérations qui, de par leur continuité, voire leur similitude, témoignent de l'approfondissement des problèmes. Lors de la présentation du projet de budget pour 1980, le Premier Ministre, tout en dressant un bilan globalement positif, n'a pas manqué, à l'instar des années précédentes, de souligner l'extrême sensibilité de la Tunisie aux tensions affectant les économies occidentales ainsi que les carences du secteur agricole. Compte tenu du modèle de croissance (« rapide ») mis en œuvre depuis le début des années 1970, la vulnérabilité de l'économie tunisienne réside dans ses points forts. Dans un système où le commerce extérieur représente un peu plus de la moitié du PIB (8), où la croissance du PIB a été assurée en 1979 essentiellement par les industries manufacturières (textiles et industries mécaniques et électriques), le secteur « minier » et le tourisme (9), où les industries manufacturières contribuent pour près de la moitié à la création de nouveaux emplois (10), où ces mêmes industries et les hydrocarbures figurent au premier rang des secteurs exportateurs les plus dynamiques (11), l'avenir reste tributaire pour une large part, de la santé et de la « bonne volonté » du principal partenaire, la CEE. La Tunisie est parvenue en 1979 à trouver un terrain de compromis avec la CEE en ce qui concerne les importations de textiles tunisiens. Mais, les perspectives d'élargissement de la Communauté Européenne font peser de lourdes menaces sur les exportations tunisiennes et, par conséquent, sur la croissance du PIB ainsi que sur le volume de l'emploi. Cette vulnérabilité, induite par l'extraversion, est encore accentuée par les insuffisances du secteur agricole, « maillon fragile » de l'économie tunisienne (12). La faible croissance de la production agricole (+1,4 % en 1979 alors que le Plan fixait un objectif de 3,2 %), qui n'est imputable qu'en partie aux aléas climatiques (13), pèse sur le volume des importations et sur le niveau des prix. Dès lors que les secteurs dynamiques de production – et de création d'emplois – sont orientés vers les marchés extérieurs, et qu'une grande partie de la consommation consiste en des importations, le maintien du pouvoir d'achat des salariés risque d'apparaître comme un objectif particulièrement coûteux : la consommation, loin de stimuler la production et la création d'emplois, pèsera sur le financement des investissements. Du moins, est-ce en ces termes que le problème a été posé, le Premier Ministre opposant à la

(7) Texte du Protocole d'accord du 30 avril 1979.

(8) Cf. la déclaration du Gouvernement sur le projet de budget pour 1980 prononcée par le Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale, le 7 décembre 1979 (*La Presse*, 8/12/79 : 12).

(9) Taux de croissance de 6,9 % pour l'ensemble du PIB; de 12,6 % pour les industries manufacturières; de 11,3 % pour les mines; de 16,2 % pour le tourisme. (Cf. la Déclaration précitée).

(10) 20 000 créations d'emplois sur un total de 43 000 en 1979. (*Idem*).

(11) Voir la Déclaration Gouvernementale précitée.

(12) Selon les termes du Premier Ministre lui-même dans la déclaration précitée.

(13) Les responsables tunisiens n'invoquent pas seulement les conditions climatiques. Cf. l'allocation de M. GHEDIRA, président de l'UNA, devant le Conseil National de cette Organisation, le 13 décembre 1979 (*Le Temps*, 14/12/79 : 3 et 5).

consommation la priorité de la production, à la question du pouvoir d'achat le primat de la création d'emplois. Ainsi, a-t-on décidé de réviser la politique de compensation en s'orientant « vers une vérité des prix aménagée » et en affectant des ressources finançant la Caisse Générale de Compensation (subvention pour la stabilisation des prix de certains produits) à « l'investissement productif » (14). Dans ces conditions, le climat social apparemment serein et l'attitude très compréhensive de la nouvelle direction de l'UGTT, dont témoigne l'issue du « rendez-vous d'avril », peuvent sembler de nature à favoriser le succès de la politique gouvernementale. Mais, à l'examen, la formulation d'alternatives telles que emploi - pouvoir d'achat et les réponses à y apporter supposent que le Gouvernement ait pour interlocuteur une organisation représentative avant que d'être compréhensive. Quelle serait la valeur d'un Pacte conclu avec un partenaire qui ne serait pas en mesure d'en assurer la garantie, de lui apporter l'adhésion des salariés ? Dans une telle éventualité, une paix sociale momentanée pourrait traduire moins l'absence de conflits que celle de soupapes susceptibles de prévenir les risques d'explosion. Or, l'on sait que la direction de l'UGTT issue du 26 janvier est contestée tant sur le plan international (lors de son Congrès de novembre 1979, la CISL a confirmé qu'elle ne reconnaissait que les dirigeants élus par le Congrès de l'UGTT de 1977) que sur le plan intérieur. Ses insuffisances ont été relevées dans l'enceinte même de l'Assemblée Nationale, lors des débats budgétaires de décembre 1979, par des députés peu suspects de complaisance à l'égard des anciens dirigeants de la Centrale. Tel député, *membre du nouveau Bureau exécutif de l'UGTT*, soulignera les difficultés rencontrées par le Syndicat pour se faire entendre de la part de certaines entreprises et demandera en conséquence au Ministre des Affaires Sociales d'attirer « à ce sujet, l'attention des dirigeants des entreprises où le travailleur n'est pas respecté » (15). Tel autre, se référant au dilemme création d'emplois-amélioration du pouvoir d'achat, proposera la création d'une Commission Nationale en vue de « l'étude de certains cas », suggestion revenant à relancer la concertation sur de nouvelles bases (16). Tel autre, enfin, scandalisé par la situation faite à certains ouvriers s'écriera : « (...) Certains ouvriers sont martyrisés par le responsable syndical et par le PDG. Ces deux personnes s'entendent pour se couvrir mutuellement. Dans ces conditions les droits de l'ouvrier sont bafoués et il se trouve acculé à entrer en grève, surtout que les anciens syndicalistes qui rodent autour d'eux, les encouragent à utiliser les moyens extrêmes. L'UGTT, pour ne pas être dépassée doit être vigilante et doit savoir qu'il existe des patrons abusifs. Si cette situation va durer, nous allons nous retrouver dans la même situation d'il y a deux ans » (17). Des propos de cette nature (18) souli-

(14) Déclaration Gouvernementale du 7 décembre 1979, déjà citée.

(15) Intervention de M. Habib CHAOUCH, le 25 décembre 1979, lors de la discussion du budget du ministère des affaires sociales. *Le Temps*, 26/12/79 : 6.

(16) Intervention de M. Messoud DABBAB, *idem*.

(17) Intervention de M. Hassen KACEM. *Ibid.*

(18) Dont on pourrait citer d'autres exemples, comme l'intervention de M. Boubaker BELHAJ, député, le 26 décembre 1979, qui s'est livré à une critique des lois d'avril 1972 et août 1974 (relatives aux entreprises produisant pour l'exportation), en invoquant notamment l'insuffisance des salaires servis par les entreprises concernées (*Le Temps*, 27/12/79 : 6).

gnent les limites d'une « paix sociale » qui ne serait point garantie par un mouvement syndical actif et puissant (19). Mais la réactivation de l'UGTT, son aptitude à jouer le rôle d'une ligne de défense du système, dans la mesure où elle passe par un nouveau changement ou réaménagement de la direction de la Centrale, suppose la recherche de solutions politiques de compromis susceptibles d'éliminer les séquelles du traumatisme du 26 janvier.

L'une de ces solutions pourrait résider dans la libération des syndicalistes emprisonnés. Le Gouvernement a fait l'objet de requêtes et de pressions en ce sens, émanant de certains secteurs de l'opinion tunisienne et internationale. Il est difficile d'apprécier l'impact de ces démarches et revendications (20). Toujours est-il que le 3 août 1979, à l'occasion de son soixante-seizième anniversaire, le Président Bourguiba a grâcié M. Habib Achour et huit autres détenus politiques. L'importance de cette mesure ne saurait être méconnue. Que l'ancien Secrétaire Général de l'UGTT bénéficie d'un élargissement (assignation à résidence surveillée à son domicile) et ce, en même temps que les plus anciens des détenus politiques tunisiens (M. M. Ahmed ben Othman Raddaoui, Nourredine Ben Kheder, Mohamed Salah Fliss, Gilbert Naccache, Abdallah Rouissi, Rached Bellalouna) (21) introduit une tonalité nouvelle dans un climat politique encore marqué par les suites judiciaires du 26 janvier (22) et des poursuites contre des opposants (23). Il n'en demeure pas moins que ce pas, incontestable, en direction d'une détente politique reste limité par sa dimension « humanitaire » et son caractère régalien. S'il n'était point suivi par d'autres, il n'aurait de portée qu'individuelle. Encore que ce genre de mesures « de clémence » ait des effets d'entraînement qui poussent à leur dépassement : la grâce présidentielle du 3 août a nourri l'espoir d'une libération des autres syndicalistes (24), favorisé une approche globale de la question des détenus politiques quels qu'ils soient, et permis un renforcement du mouvement d'opinion en faveur de l'amnistie. Du moins, une telle interprétation est-elle favorisée par le contenu

(19) A noter que les trois interventions de députés que nous venons de citer se concluaient toutes par un appel au Ministre des Affaires Sociales en vue de la défense des salariés.

(20) Démarches et revendications qu'il ne faut point confondre avec l'initiative des auteurs du détournement sur Tripoli, le 12 janvier 1979, d'un avion de Tunis Air. Le jour anniversaire de la Déclaration de Jerba de 1974 (union tuniso-libyenne), trois Tunisiens se sont livrés à cette opération pour exiger la libération de MM. Habib ACHOUR et Mohamed MASMOUDI (assignés à résidence). L'événement, qui avait pour toile de fond, les difficiles relations tuniso-libyennes, s'est avéré quelque peu suspect. Cf. *jeune Afrique* (943), 31/1/79 : 21.

(21) La situation de ces détenus, anciens militants de « Perspectives », condamnés depuis 1968, avait fait l'objet d'un important mouvement d'opinion grâce à la publication dans *Les Temps Modernes* (avril 1979) d'un témoignage de A. BEN OTHMAN sur leurs conditions de détention. Cf. la « Lettre ouverte à Bourguiba » in *Démocratie* (44), 28/4/79 : 1 ; A. DAHMANI, « Prisonniers Politiques en Tunisie », *Jeune Afrique* (964), 27/6/79 : 18-20.

(22) Outre ces six détenus ont bénéficié d'une libération conditionnelle MM. Omrane ALOUANE et Ahmed KARROUD.

(23) En mai ont comparu devant la Cour d'Appel de Tunis les manifestants de Béja et de Mateur de novembre 1977.

(24) Procès du PRPT (en 1^{re} instance les 20-30 juin) et d'« Ech Chaab » clandestin (ajournements décidés pour ces deux affaires par la Cour d'Appel de Tunis, les 26 et 28 décembre). Procès également, mais de presse, contre *Er Rai* et *Démocratie*, le 16 mai en première instance et le 11 décembre en appel (renvoi au 5 février 1980, sur demande de la défense).

(25) Seul parmi les anciens dirigeants de l'UGTT emprisonnés, M. Habib ACHOUR a bénéficié de la grâce présidentielle du 3 août.

et l'audience de la pétition pour la promulgation d'une loi d'amnistie générale, qui a circulé dans le pays durant le dernier trimestre 1979 (25).

Premier geste d'apaisement susceptible de contribuer à un règlement de la question syndicale et, d'une façon générale, à une relance politique, la grâce présidentielle du 3 août a trouvé, en quelque sorte, un prolongement dans le retour au ministère des affaires sociales, à l'occasion du remaniement gouvernemental du 8 novembre 1979, de M. Mohamed Ennaceur. Celui-ci, qui jouissait de la confiance des syndicats et qui avait été l'un des principaux artisans de la politique contractuelle, figurait parmi les ministres démissionnaires de décembre 1977, inquiets du durcissement de l'orientation gouvernementale après l'éviction de M. Tahar Belkhoja du ministère de l'intérieur (26). La réintégration de ces personnalités dans le jeu politique constitue, d'ailleurs, en elle-même, un autre terrain de compromis dans la perspective d'un dépassement de la crise du 26 janvier. Mais, là encore, la direction politique du pays ne s'est engagée qu'à mi-chemin. M. M. T. Belkhoja, M. Ennaceur, Mongi Kooli, Habib Chatti, et Moncef Bel Haj Amor (27), ont pu, en leur qualité de membres du Comité Central participer à la réunion de celui-ci les 2-3 mars 1979, mais les trois d'entre eux qui, lors du 10^e Congrès du parti, en septembre, se sont portés candidats pour siéger dans le nouveau Comité Central ont été battus (28). L'un d'entre eux, M. M. Kooli, réélu, non sans incidents, à la présidence de sa cellule (29), a été présenté comme candidat aux élections législatives du 4 novembre mais y a été battu. M. Habib Chatti a été élu, sur proposition du Gouvernement tunisien, le 8 octobre, secrétaire général de la Conférence Islamique, et M. Ennaceur, on l'a vu, a été réintégré au Gouvernement, le 8 novembre, alors que nombre de Congressistes, en septembre, avaient dénoncé les démissionnaires de décembre 1977; le Congrès a adopté, à cet égard, une attitude, ambiguë, condamnant sans condamner : sa motion sur les événements du 26 janvier mentionne, en effet, dans ses considérants • les interventions de nombreux délégués qui ont souligné la gravité des événements du 26 janvier 1978 et dénoncé la position de certains anciens membres du Comité Central qui ont dévié des principes du Parti et de ses nobles valeurs • (30). En définitive, tout se passe comme si la réinsertion politique des anciens ministres de 1977 devait se faire au coup par coup, la « récupération » de l'un ou de l'autre empruntant telle ou telle forme sur la base de considérations de pure opportunité et non d'une réorientation politique franche et explicite. De la même manière que l'on gracie l'ancien Secrétaire Général de l'UGTT, l'on accorde une sorte d'*aman* à ceux des anciens ministres qui font, à nouveau, acte d'allégeance et qui peuvent présenter quelque utilité pour une tâche précise. En aucun cas, il ne s'agit d'infléchir l'analyse officielle de la crise de janvier 1978,

(25) On trouvera le texte de la pétition reproduit in *Démocratie* (63), 16/10/79 : 4.

(26) Cf. I. BEN DHIAF, • Chronique Politique Tunisie •, AAN (XVI), 1977.

(27) L'éviction du premier nommé ayant précipité la démission des quatre autres.

(28) Il s'agit de MM. ENNACEUR, BEL HAJ AMOR et KOOLI, qui ont obtenu respectivement 72, 90 et 63 voix sur 663 suffrages exprimés.

(29) A Ksar Hellal. Le Directeur du PSD, M. Mohamed SAYAH, se serait employé à contraindre cette réélection à laquelle le Secrétaire Général aurait été favorable. Cf. *Démocratie* (52), 23/6/79:1.

(30) Texte de la motion in *Le Temps*, 9/9/79 : 1.

alors qu'implicitement on avance – timidement – dans cette direction. La grâce n'est point l'amnistie, l'*aman* n'est point la réhabilitation politique, mais, mettre fin à l'emprisonnement de l'ancien Secrétaire Général de l'UGTT et à la « quarantaine » politique de l'ancien ministre revient quand même, qu'on le veuille ou non, à entamer le caractère manichéen de l'interprétation du « Jeudi Noir ». C'est précisément pour cette raison que le processus (de révision) engagé s'avère lent et contradictoire. La page du 26 janvier ne pourra être tournée qu'au prix d'une nouvelle appréciation des responsabilités respectives des parties en présence. Aussi cette perspective tend-elle à attiser les conflits et à cristalliser les blocages au sein du groupe politique dirigeant, personne n'étant disposé à jouer le rôle de victime expiatoire. Les avatars de la politique « d'ouverture » de M. Hedi Nouira s'inscrivent dans ce contexte.

II. – LA NEUTRALISATION DE LA POLITIQUE « D'OUVERTURE »

Les premiers jalons de la politique « d'ouverture » ont été posés, on le sait, durant le deuxième semestre 1978. Ouvrir le parti aux compétences et aux bonnes volontés, autrement dit à nombre d'éléments des nouvelles couches moyennes qui, sans être affiliés au PSD, ne sont pas foncièrement hostiles au régime, cette perspective a été évoquée avec insistance par M. Hedi Nouira. Elle s'est traduite par un projet de réorganisation interne du PSD, la création de Commissions Nationales et de « Comités de réflexion » ouverts aux citoyens et non aux seuls militants, initiatives destinées officiellement à préparer les travaux du 10^e Congrès du parti. En liaison avec sa dimension stratégique (aménagement des relations entre le système politique et la société civile), l'ouverture préconisée par le Premier Ministre, assisté et conseillé par M. Hedi Baccouche, revêtait un caractère tactique évident : modifier le rapport des forces au sein du groupe politique dirigeant (31). C'est cette dimension tactique qui semble avoir été déterminante en 1979 : la politique d'ouverture a échoué parce qu'elle a prétendu conférer un nouvel équilibre à la coalition gouvernante ; du moins, telle est la signification du désaveu, par le Président Bourguiba, du 10^e Congrès, dont l'issue avait renforcé considérablement la position de M. Nouira.

Concernant le cheminement de la politique « d'ouverture », outre le 10^e Congrès et sa mise en cause implicite par le président, deux événements méritent attention : la réunion du Comité Central du PSD des 2-3 mars 1979 et, surtout, les élections législatives du 4 novembre 1979.

La réunion du Comité Central en mars a eu le mérite de faire apparaître la relation entre la politique d'ouverture et les clivages au sein du PSD. Elle a, en quelque sorte, campé les positions et les rôles. Elle a, d'abord été l'occasion de souligner que la logique de l'ouverture résidait non dans le pluripartisme

[31] Cf. sur ces différents points I. BEN DHIAF, « Chronique Politique Tunisienne », AAN (XVII), 1978.

mais dans la démocratisation interne du parti. Elle a permis également de préciser que l'ouverture impliquait une approche nouvelle des relations entre le Parti et l'Etat, l'institutionnalisation du premier passant par sa dissociation d'avec l'Etat; le parti, sans que son monopole soit entamé, devrait pouvoir se retrouver avec les citoyens hors parti autour de l'Etat; le Premier Ministre a, à cet égard, explicité trois conditions du « dialogue », non dépourvues de convergences avec la proposition de Pacte National des Démocrates Socialistes : l'attachement à l'indépendance, le respect de la constitution et le refus de la violence. Au demeurant, ce problème des relations Parti-Etat a dominé les débats en durcissant les tensions, en faisant sortir de leur réserve les adversaires et victimes potentielles de l'ouverture. Bien évidemment, les protagonistes ne se sont pas affrontés directement et explicitement sur la question de l'opportunité de l'ouverture. La présence à la réunion des anciens ministres démissionnaires de décembre 1977 a servi, en l'occurrence, d'abcès de fixation. Elle a permis au Premier Ministre de faire, à l'intention des éventuels bénéficiaires de l'ouverture, la démonstration de l'existence d'une pluralité au sein du parti, de se démarquer d'avec les amis politiques du Directeur du PSD, M. Mohammed Sayah, et de laisser entrevoir la possibilité de leur isolement (32). La réunion du Comité Central allait marquer le point de départ d'une compétition qui, au travers des congrès de cellules (33) et des élections des délégués au Congrès national (34), trouverait son aboutissement lors des travaux du 10^e Congrès lui-même. Les élections législatives, dans l'esprit des promoteurs de « l'ouverture », auraient dû couronner le processus en sanctionnant le résultat de la confrontation. Mais il n'en a rien été compte tenu de l'intervention présidentielle.

Chronologiquement, les élections législatives sont postérieures à la réunion du 10^e Congrès. Néanmoins, il semble préférable de les évoquer préalablement à celui-ci. En effet, leur conception, antérieure à la tenue du Congrès, constituait une pièce maîtresse de la politique d'ouverture, dont elle explicitait les dimensions stratégique et tactique. Le Congrès s'est borné à entériner cette conception avant que le désaveu du Président ne modifie les perspectives.

Le 31 juillet, l'Assemblée nationale a adopté un amendement du code électoral (35) prévoyant notamment l'obligation pour les listes de candidats aux élections législatives de comporter un nombre de noms double de celui des sièges à pourvoir. Annoncé publiquement le 13 juillet par le Premier Ministre (36) le projet de réforme avait été adopté, la veille, par le Conseil des Ministres (37). La rapidité de la procédure mérite d'être soulignée. C'est,

(32) Sur les travaux du Comité Central, cf. la presse quotidienne des 3 et 4 mars; voir également Souhayr BELHASSEN, « Nouira arbitre », *Jeune Afrique* (950), 21/3/79 : 18.

(33) Amorçés au lendemain de la réunion du Comité Central, le 5 mars.

(34) Elections auxquelles ne serait pas étrangère la décision prise le 16 mai par le Bureau Politique de scinder le Comité de Coordination de Tunis en trois comités (ville, nord, sud). Cf. *Démocratie*, (47), 19/5/80 : 2.

(35) Loi organique n° 79-35 du 15 août 1979 modifiant le code électoral : *JORT* (48), 14 - 17/8/79 : 2179.

(36) Discours prononcé au Kef, le 13 juillet. Reproduit in *La Presse*, 14/7/79 : 1 et 4.

(37) Cf. *La Presse*, 13/7/79 : 1.

pourrait-on dire, au pas de course que a été menée l'opération de modification du code électoral. il a fallu, en effet, au Premier Ministre vaincre de sérieuses réticences au sein du Bureau Politique pour que soit adopté le principe de l'élargissement des listes. M. Nouira n'aurait emporté que de « justesse » la décision auprès de cette instance ainsi que l'aval du Président Bourguiba (38). Une fois cette étape franchie, le Gouvernement s'est empressé de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi organique que celle-ci a adopté sans véritable débat public, lors de la clôture de la dernière session de la législature (39). Quant au Congrès du PSD, placé devant le fait accompli, il n'a pu qu'entériner le principe de l'élargissement des listes de candidats. Mais il est vrai que l'argumentation développée par M. Nouira pour justifier l'innovation électorale fait référence aux vœux exprimés lors de la préparation du Congrès. Les arguments invoqués offrent un remarquable condensé de la thèse de l'ouverture par la démocratisation interne. Les mutations de la société tunisienne, nous dit-on (40), se sont traduites par la constitution d'une « élite nombreuse et ambitieuse » et par l'élargissement des aspirations des citoyens. D'où un besoin de participation, qui se serait exprimé lors des travaux des « comités de réflexions » mis en place dans le cadre de la préparation du Congrès. Ce besoin nouveau, loin d'être porteur de contestation, recèlerait des potentialités de renforcement du système. Il postulerait non le pluripartisme, mais un aménagement du monopartisme, un assouplissement des rouages de celui-ci, la cohésion étant fondée sur le principe majoritaire et ne résidant point dans la sauvegarde « artificielle » d'une unanimité de façade. La réforme du code électoral répondrait à ces impératifs dans la mesure où le fait de conférer davantage de responsabilités à l'électeur dans le choix de ses représentants drainerait vers le parti les nouvelles élites, favoriserait une plus grande réceptivité des citoyens au message du parti et affirmerait, au niveau de l'Etat, ce « pluralisme constructif », par le canal d'une Assemblée dont les pouvoirs auraient, par ailleurs, été accrus.

Il n'entre pas ici dans notre propos de nous interroger sur le bien fondé de ces arguments. Tout au plus formulera-t-on une remarque incidente relative aux « pouvoirs » de l'Assemblée issue de ces élections. Si l'élargissement de la faculté de choix de l'électeur est incontestable, l'accroissement des prérogatives de l'Assemblée, en revanche, ne relève pas de l'évidence. Certes, la réforme constitutionnelle du 8 avril 1976 avait quelque peu renforcé le rôle de l'Assem-

(38) Souhayr BELHASSEN a rendu compte de manière détaillée dans *Jeune Afrique* (979, 10/10/79 : 53-54) des discussions au sein du Bureau Politique. Ses assertions, loin de faire l'objet de démentis, ont été confirmées oralement, en notre présence, par diverses personnalités.

(39) En séance plénière, peu de députés sont intervenus. Le projet a été adopté à l'unanimité, moins une abstention. Sur les débats de l'Assemblée, voir le compte rendu in *Le Temps*, 1/8/79 : 2 et 3.

(40) On s'est basé ici sur l'argumentation développée par M. NOUIRA dans les allocutions ou discours suivants :

- Discours prononcé le 13 juillet au Kef, déjà cité;
- Allocution prononcée le 19 juillet devant les Secrétaires Généraux des Comités de Coordination, *La Presse*, 20/7/79 : 1 et 4; 21/7/79 : 4;
- Intervention devant l'Assemblée Nationale, le 31/7/79, *Le Temps*, 1/8/79 : 3;
- Allocution prononcée le 18 août à Menzel Temime, *La Presse*, 19/8/79 : 1 et 4;
- Rapport du Secrétaire Général du PSD devant le 10^e Congrès, les 5 et 6 septembre.

blée, notamment en introduisant la procédure de la motion de censure. mais il restait à modifier en conséquence le Règlement intérieur de l'Assemblée. Ce n'est que le 6 mars 1979, près de trois ans après la réforme de la Constitution, que l'Assemblée a adopté son nouveau Règlement (41). Autrement dit, il a fallu attendre la fin de la législature (42). De ce point de vue, l'entrée en vigueur des prérogatives nouvelles de l'Assemblée coïnciderait pratiquement avec l'introduction d'une innovation au niveau du mode d'élection des députés. Peut-on pour autant identifier l'adoption du nouveau Règlement à un accroissement des pouvoirs de l'Assemblée ? Rien n'est moins sûr. M. Chedli Ben Jaafar, un député proche de M. Nouira, a fait remarquer lors du débat d'adoption du nouveau Règlement que les changements opérés n'étaient pas « aussi importants et profonds » que « ceux introduits dans la Constitution » et n'apportaient pas « d'amélioration notable dans les rapports entre le législatif et l'exécutif » (43). D'autres députés ont demandé le report de l'examen du projet (44). En effet, le Règlement atténue la portée de certaines dispositions de la réforme constitutionnelle. Il en va ainsi, principalement de la procédure de la motion de censure (45).

Cette mise au point s'imposait d'autant plus qu'elle montre que l'enjeu des élections n'était pas déterminé à titre principal par le rôle institutionnel de la future Assemblée. Cet enjeu résidait moins dans l'état futur des relations entre pouvoirs publics que dans la réalisation des objectifs de la politique « d'ouverture ». Au delà des arguments invoqués, quelle était la signification de l'innovation électorale ? (46). A long terme, il s'agissait de renforcer le PSD en lui donnant une nouvelle cohérence fondée sur la reconnaissance de la pluralité en son sein comme à l'intérieur de la société. Dans cette perspective, l'élargissement des listes de candidats ne constituerait qu'une étape vers des élections pluralistes et le pluralisme : une fois le Parti renforcé, celui-ci serait à même de renoncer à son monopole politique. L'intégration sur les listes de candidats du PSD d'éléments dynamiques issus des nouvelles couches moyennes et sans affiliation partisane amorcerait cette mutation. Mais le long terme pouvait interférer avec des considérations à court terme, le projet politique avec des calculs plus immédiats. Compte tenu de la pluralité existant *de facto* tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parti, M. Nouira était confronté sur le plan interne à la forte influence du Directeur du PSD, M. Sayah, et, sur le plan externe à une Opposition diverse (MSD, MUP, syndicalistes, PCT, islamistes) mais dynamique et résolue. Dans ce contexte, soumettre aux électeurs des listes comportant un nombre de candidats double de celui des sièges à pourvoir était

(41) Publié sous forme de brochure (Imprimerie Officielle, mai 1979).

(42) La Commission spéciale chargée de l'examen du projet de Règlement aurait siégé à onze reprises entre juillet 1977 et février 1978, et n'aurait repris ses travaux qu'en janvier 1979 (d'après *Le Temps*, 7/3/79 : 4).

(43) D'après *Le Temps*, 7/3/79 : 4.

(44) *Idem*.

(45) L'article 49 du Règlement prévoit que la « Résolution », préalable à toute motion de censure, doit être signée par un tiers au moins des députés, condition ignorée par l'article 62 de la Constitution.

(46) L'exemple algérien a vraisemblablement été pris en considération, mais rien ne permet d'affirmer qu'il ait pesé dans la décision d'élargir les listes de candidats.

susceptible de présenter un double avantage : d'une part, se trouvait offerte l'occasion de marginaliser le Directeur du PSD en faisant éliminer par le corps électoral les candidats politiquement proches du M. Sayah et en obtenant l'élection d'intellectuels hors parti ; d'autre part, pouvait également être caressé l'espoir de marginaliser l'Opposition extérieure en décourageant ses velléités de participation à la consultation électorale : l'importance du nombre de candidats à présenter (47) n'était pas, en effet, de nature à faciliter la tâche des mouvements d'opposition. La réalisation de ces objectifs, quels qu'ils soient, à long ou moyen terme, stratégiques ou tactiques, supposait une victoire sans appel des tenants de « l'ouverture » lors du 10^e Congrès du PSD, qui précéderait de quelques semaines l'organisation des élections législatives. Ainsi qu'on le verra plus loin, la victoire a été remportée – non sans ambiguïté – mais annihilée dans ses effets par l'intervention du Président Bourguiba. La signification des élections s'en est trouvée modifiée par rapport aux objectifs *supposés* des promoteurs de l'innovation électorale. Seule a véritablement été acquise la non participation de l'Opposition. Les divers courants de celle-ci ont refusé, non sans hésitation, de présenter des candidats (48). Pour la première fois, les amis politiques de M. Mestiri (49) ont sérieusement envisagé de participer aux élections (50). Ils ont pris des contacts à cet effet avec les autres courants, mais tous ont conclu à l'inopportunité de leur participation, compte tenu de plusieurs éléments : l'absence de garantie des libertés d'association et de réunion (question d'autant plus sensible qu'il s'agissait d'un scrutin de liste), la difficulté de réunir un aussi grand nombre de candidats, le contexte politique général encore fortement marqué par les événements du 26 janvier 1978 et l'impossibilité pour les différents courants de parvenir à élaborer une plateforme commune (51). Pour le reste, la politique « d'ouverture » se trouvait contrariée. La composition des listes de candidats du PSD n'a pas reflété le souci jusque là affirmé de faire appel aux compétences et aux bonnes volontés en s'attachant le concours de jeunes intellectuels des professions universitaires,

[47] 242 candidats pour 121 sièges, répartis en 22 circonscriptions [le découpage des circonscriptions épousait celui des gouvernorats, à l'exception de Tunis – 3 circonscriptions –, de Sfax – 2 circonscriptions – et de Kairouan – 2 circonscriptions]. Le nombre de sièges par circonscription variait entre 3 (2^e circ. de Kairouan) et 8 (Tunis Sud et Nabeul). Cf. le décret n° 79-822 du 3 octobre 1979 fixant le nombre des membres de l'Assemblée Nationale et déterminant les circonscriptions électorales et la répartition des sièges par circonscription. *JORT* (58), 5/10/79 : 2627.

[48] On se base ici sur des interviews auxquelles nous avons procédé.

[49] A noter le désaccord intervenu entre le MDS proprement dit et la direction des hebdomadaires *Er Rai* et *Démocratie*, qui refuse de considérer ces publications comme des organes de presse du MDS. Voir à ce sujet S. BELHASSEN, « L'opposition tunisienne et ses journaux », *Jeune Afrique*, (956), 2/5/79 : 17.

[50] Le MDS aurait fait l'objet d'incitations à la participation, de la part d'éléments proches du Pouvoir.

[51] On trouvera dans *Démocratie* les prises de position de différents secteurs de l'Opposition face aux élections :

- Démocrates socialistes : « Les élections législatives » (n° 62, 9/10/79 : 1) ;
- MUP : Brahim HAYDER, « Tribune. Non à la caricature d'élection » (n° 63, 16/10/79 : 2) ;
- PCT : « Tribune élections législatives. Déclaration des Communistes Tunisiens » (n° 64, 23/10/79 : 2) ;
- Syndicalistes : « La Direction Légitime de l'UGTT décide de ne pas présenter de candidatures » (n° 65, 30/10/79 : 2).

techniques ou libérales. Agriculteurs et enseignants du primaire et du secondaire ont constitué le gros des troupes des candidats. D'autre part, la physiologie des listes traduisait non une marginalisation du Directeur du PSD que le corps électoral serait appelé à sanctionner mais une confrontation serrée entre deux groupes au sein du même parti. Le déroulement du scrutin s'en est ressenti : des coalitions entre candidats et des manipulations ont été dénoncées. Deux requêtes en annulation ont même été présentées concernant la 2^e circonscription de Kairouan et la circonscription de Gabès. Sur rapport de la Commission de validation, l'Assemblée devait annuler les résultats de Kairouan et valider ceux de Gabès (52). Sans qu'il soit possible d'établir l'existence d'une relation de cause à effet avec les conclusions de l'Assemblée, il convient de signaler que M. Lajmi ben Mabrouk, député sortant battu, auteur de la requête relative à Kairouan (53), avait préalablement exposé ses griefs au président de la République, qui l'avait reçu au su de tout le monde (54). D'une manière générale, les élections législatives, loin d'éclaircir la situation politique, l'ont rendue plus confuse; elles n'ont point exprimé le renforcement d'un parti évoluant vers la reconnaissance de la pluralité de tendances, mais ont mis en lumière ses contradictions et figé les clivages entre des factions. Le bilan de l'innovation électorale doit néanmoins être nuancé. Il revêt un aspect indiscutablement positif – au regard des finalités de l'entreprise – dans la mesure où la reconnaissance d'une faculté de choix aux électeurs, quelles qu'en soient les limites, introduit les germes de nouveaux comportements politiques et constitue à cet égard une étape irréversible. L'ouverture, qu'on le veuille ou non, est amorcée, mais de façon désordonnée, suivant des modalités qui traduisent une perte de contrôle du mouvement de la part de ses promoteurs. En ce sens, le bilan est négatif. Mais pouvait-il en aller autrement dès lors que les élections intervenaient après la mise à l'écart de l'un des principaux artisans de l'innovation, M. Hedi Baccouche ? Manifestation, parmi d'autres, du désaveu des résultats du 10^e Congrès par le « Combattant Suprême », la disgrâce du Chargé de Mission auprès du Premier Ministre avait déjà sanctionné la neutralisation de l'ouverture *en tant que projet politique* d'une faction.

Lors de sa clôture, le 10^e Congrès du PSD (Tunis, 5-8 septembre) se soldait aux yeux des observateurs par un succès personnel de M. Nouira et par une victoire de sa politique « d'ouverture » (55). Mais avec le temps ce Congrès restera attaché à la rentrée politique du Président Bourguiba et à la neutralisation de l'ouverture telle que conçue par le Premier Ministre. Le décalage entre

(52) Voir à ce sujet le compte rendu de séance in *Le Temps*, 14/11/79 : 3. Commentaire également in *Démocratie* (79) : 2.

(53) L'auteur de la requête relative à Gabès était M. Houcine EL MAGHREB.

A noter, par ailleurs, des incidents tels que ceux d'El Jem (circonscription de Mahdia) où une partie de la population est descendue dans la rue, le soir du scrutin, pour protester contre des manipulations des résultats dont aurait été victime un candidat natif de la localité. Celui-ci n'a pas présenté de requête en annulation.

(54) Les moyens d'information ont rendu compte de l'audience accordée par le Président à l'intéressé.

(55) En ce sens, Souhayr BELHASSEN, « Hedi Nouira patron du PSD », *Jeune Afrique*, (976), 19/9/79 : 18-20.

le jugement « à chaud » et les conclusions d'une réflexion moins immédiate (56) tient, pour une très large part, à des événements intervenus après la réunion du Congrès. Toutefois, le déroulement même des travaux de celui-ci n'échappait pas à une certaine ambiguïté.

Dès la première séance du Congrès, l'ouverture a reçu la plus prestigieuse et la plus décisive des cautions avec le discours, bref mais dense, prononcé par le Président Bourguiba. Le Chef du Parti et de l'Etat s'est, en effet, prononcé de façon très nette pour une dissociation des deux institutions, assurant la primauté de l'Etat. Le parti, a-t-il déclaré en substance, a été l'artisan de l'unité nationale, « condition *sine qua non* de la force de l'Etat »; mais ce dernier n'est point la chose du parti, il est la chose de *tous* les Tunisiens, il est la *res publica* : « Il est (...) du devoir de tous les citoyens, quelle que soit leur appartenance politique, de respecter l'Etat et de veiller à éviter à ses institutions tout ce qui est susceptible de les frapper d'impuissance ou de les affaiblir. L'Etat doit en effet demeurer toujours un point de ralliement, un sujet d'accord pour tous les Tunisiens, quelle que puisse être la diversité de leurs opinions ou de leurs réactions passionnelles. c'est en cela que se manifeste l'unité nationale (...) » (57). Le Président a souligné l'importance qu'il attachait à la question en l'évoquant à nouveau, en conclusion de son intervention : « Nous pensons que les décisions, dispositions et mesures prises, sont de nature à favoriser une plus grande cohésion autour du Parti, pour ceux qui croient à sa mission, et autour du gouvernement et des institutions de l'Etat, pour tous les Tunisiens, quelles que soient leurs divergences d'opinion ou d'orientation ». Non seulement, l'ouverture était avalisée, mais encore, elle recevait la formulation la plus audacieuse : tous les Tunisiens ne sont pas censés croire à la « mission du parti », ils sont susceptibles d'opinions et « d'appartenances politiques » diverses, cette pluralité n'étant point antinomique de l'unité mais y conduisant à travers l'Etat. Cette prise de position en faveur d'un aménagement des rapports entre l'Etat et la Société dans une perspective conventionnelle (58) s'est doublée d'un témoignage de confiance et de satisfaction à l'égard de la personne de M. Hedi Nouria. Toutefois, le discours du Président n'a pas été exempt d'une certaine réserve, ainsi qu'en témoignent les développements consacrés au socialisme : « Je voudrais enfin traiter d'un problème sur lequel on semble faire le silence avec une certaine gêne : celui du socialisme. Ce qu'il faut proclamer et réaffirmer, c'est que dans notre parti, nous restons attachés aux options socialistes en tant que philosophie sociale œuvrant pour le mieux-être de toutes les catégories sociales, sur la base de la justice sociale et du respect des libertés fondamentales. De cette ligne nous n'avons pas dévié. Même s'il a semblé à certains observateurs, ou même quelques Tunisiens, qu'à l'égard du socialisme, nous avons pris nos distances. Tout au plus avons nous introduit un change-

(56) Le décalage est illustré par la comparaison de l'article précédemment cité avec Jean-Louis BUCHET, « Bourguiba mène le jeu », *Jeune Afrique* (977), 26/9/79 : 14-15.

(57) On s'est référé au texte du discours tel que reproduit *in extenso* dans *Le Temps*, 6/9/79 : 2 et 3.

(58) Les Démocrates Socialistes, qui avaient proposé un *Pacte National*, ne s'y sont pas trompés.

ment, du reste important, dans les méthodes d'exécution, sans toucher pour autant aux options de principe (...). Quoi qu'il en soit la tonalité générale de l'intervention présidentielle était nettement favorable à la personne du Premier Ministre-Secrétaire Général et à « l'ouverture ».

Forts de l'appui du Président, le Secrétaire général et sa politique ont reçu l'adhésion unanime du Congrès. Dans son Rapport Général, M. Nouira a développé sa conception de la « société médiane », notion évoquant le « juste milieu » dans tous les domaines et valorisant l'éthique et le rôle des « classes moyennes ». Faite d'appels à la solidarité et au dialogue, de références chiffrées à la réduction des écarts sociaux, et de considérations sur la pluralité, la thématique de la « société médiane » établissait une continuité et une complémentarité entre le « contrat de progrès » (mot d'ordre issu du 9^e Congrès de 1974, mettant l'accent sur la concertation entre « partenaires sociaux ») et la politique d'ouverture. Le texte du Rapport (59) foisonne de formules sur la nécessité, pour le Parti, de s'ouvrir sur les « porteurs d'idées », les « promoteurs du développement », les intellectuels, de « s'amarrer aux élites ». Néanmoins, son approche de l'ouverture s'est avérée en retrait de celle explicitée par le discours présidentiel. En effet, dans le souci apparent de démarquer « l'ouverture » – en tant que prise en compte par le Parti de la pluralité dans ses structures et dans ses rapports avec les citoyens non affiliés – du pluralisme, le Secrétaire Général s'est livré à de violentes critiques à l'égard de l'Opposition. En s'attachant à dénoncer « l'irresponsabilité » des Opposants, et notamment des Démocrates Socialistes, le Rapport a parfois semblé récuser la légitimité de la diversité des « appartenances politiques » et relever d'une conception monolithique incompatible avec l'esprit d'ouverture. Il est vrai que le discours prononcé, le 8 septembre, par le Secrétaire Général, en réponse aux interventions des Congressistes, a quelque peu corrigé les impressions qui se dégageaient de l'audition et de la lecture du Rapport (60). Mais, ce jour-là, plusieurs des « porteurs d'idées » et des « promoteurs du développement » qui avaient suivi les premières séances du Congrès en qualité « d'observateurs » étaient volontairement absents. Certains passages du Rapport avaient eu raison de leur intérêt initial pour « l'ouverture ». Il est permis de penser que ces intellectuels, libres de toute affiliation, entendaient mesurer la portée de la nouvelle politique à l'attitude qui serait observée vis-à-vis des Opposants (61). En durcissant le ton à l'encontre de l'Opposition, le Secrétaire Général conférait implicitement à l'acceptation de l'ouverture, de la part de ses destinataires, la dimension d'un ralliement, et compromettait, du même coup, la réalisation de ses objectifs. D'ailleurs, les débats du Congrès ont davantage été empreints d'un esprit offensif à l'égard des opposants et d'une animosité à l'encontre des ministres démissionnaires de décembre 1977, que d'ouverture et de tolérance.

(59) On s'est référé au texte du Rapport tel que reproduit *in extenso* dans *Le Temps*, 6/9/79 : 5-9; 7/9/79 : 5-9, 11, 14, 15; 8/9/79 : 9, 11, 14, 15.

(60) Synthèse de ce discours *in Le Temps*, 9/9/79 : 4 et 7.

(61) D'ailleurs, dans son Rapport, M. NOUIRA déclarait : « De jeunes amis, cadres et universitaires m'ont souvent questionné sur le différend qui nous oppose à d'anciens camarades aujourd'hui opposants ». Il faisait référence aux Démocrates Socialistes.

Rares ont été les intervenants qui ont plaidé pour le dialogue et la compréhension comme M. Mustapha Filali (62). Les Congressistes ont à l'unanimité élu M. Nouria, par acclamations, au Comité Central (63), adopté son Rapport, mais ils n'ont pratiquement pas discuté du contenu de celui-ci, de la « société médiane », de « l'ouverture » (64). L'intérêt des délégués au Congrès, à vrai dire, était absorbé par la question des élections au Comité Central, champ clos de la confrontation entre partisans et adversaires de la ligne politique défendue par le Secrétaire Général.

Les résultats des élections au Comité Central ont conféré un caractère décisif à la victoire du Premier Ministre – Secrétaire Général dans la mesure où ils se sont soldés par une marginalisation de ses rivaux. Les 858 congressistes étaient appelés à élire les 89 membres du Comité (79 titulaires et 10 suppléants) (65) à partir d'une liste de 176 noms arrêtée par le Bureau Politique et ordonnée suivant un classement *non alphabétique* (66). Fait qui peut difficilement être tenu pour le produit du hasard, n'ont été élus, n'ont obtenu le plus grand nombre de voix, que les candidats qui constituaient les 89 premiers noms de la liste. Ce qui tendrait à étayer les affirmations relatives à l'existence de consignes et au sens de la discipline des congressistes (67). S'ils se sont cantonnés dans les 89 premiers noms de la liste, les Congressistes ont, en revanche, bouleversé l'ordre de classement à l'intérieur de ces limites (68). D'une manière générale, les meilleurs scores ont été réalisés par les « techniciens » que M. Nouria avait fait entrer au Gouvernement (69), tandis que les plus modestes étaient le lot des proches du Directeur du Parti (70), de M. Sayah lui-même, élu membre titulaire en dernière position (71), et de M. Hassen Belkhoja, élu suppléant (72). C'est dire l'ampleur du succès du Secrétaire Général. Cependant, même à ce niveau (électoral), apparaissent des zones d'ombre. M. Abdallah Farhat, membre du Bureau Politique et Ministre de la

(62) Concernant l'intervention de M. FILALI, voir *Le Temps*, 8/9/79 : 5.

(63) Plusieurs congressistes avaient proposé l'élection à l'unanimité de M. NOURIA au Secrétariat Général. En fait, ainsi formulée, l'initiative aurait empiété sur les prérogatives du Président du Parti, qui nomme le Secrétaire Général (et Premier Ministre). La solution adoptée a consisté dans le vote d'une motion, présentée par M. Mahmoud ZHOUBA, élisant M. NOURIA au Comité Central (Texte de la motion in *Le Temps*, 9/9/79 : 4).

(64) Dans sa réponse aux interventions des Congressistes, M. NOURIA a lui-même relevé cette absence de discussion : « (...) Je crois que certaines questions de caractère fondamental méritaient d'être débattues par le Congrès (...) ».

(65) En fait, le Comité Central comprend 80 membres titulaires et 10 suppléants. Lors du scrutin, le nombre des sièges de titulaires a été réduit d'une unité, compte tenu de l'élection préalable et distincte de M. NOURIA.

(66) Le Bureau Politique aurait été saisi de près de 300 candidatures qu'il aurait ainsi ramenées à moins de 200. (Cf. *Le Temps*, 6/9/79 : 4).

(67) Voir en ce sens *Démocratie* (59), 18/9/79 : 2.

(68) On trouvera la liste des candidats dans l'ordre soumis au vote des congressistes in *La Presse*, 9/9/79 : 17, et celle des membres du nouveau Comité Central dans l'ordre des voix obtenues, avec indication du nombre de voix, dans *Tunis Hebdo*, 10/9/79 : 1.

(69) Tels que MM. BEN OSMAN (dont la carrière ministérielle a débuté, il est vrai, avant le Premier Ministre de M. NOURIA), Rachid SFAH, Abdelaziz MATHARI, Slaheddine M'BAREK, etc.

(70) Ainsi, par exemple, M. Mahmoud CHARCHOUR n'a été élu qu'à la 73^e place, MM. Ameer BEN AICHA, Hassen KACEM et Tijani MAKNI n'ont été élus que suppléants.

(71) Avec 569 voix sur 663 suffrages exprimés.

(72) Avec 565 voix.

Défense Nationale, principal allié de M. Nourira dans sa confrontation avec le Directeur du PSD, responsable de la préparation matérielle du Congrès et Président de celui-ci, tête de la liste des candidats au Comité Central, a été élu à un rang sans commune mesure avec l'importance de son rôle et de sa puissance (73). De même, l'assistant politique du Premier Ministre, son « chargé de mission », le principal artisan de la politique « d'ouverture », M. Hedi Baccouche, n'a été élu qu'avec trois voix de plus que M. Sayah (74). Deux autres personnalités, proches tout à la fois, comme la précédente, de MM. Nourira et Farhat, MM. Mahmoud Triki, PDG de l'agence TAP, et Salem Boumiza, Directeur de la RTT et porte-parole officiel du Congrès, ont également obtenu des résultats modestes (75). C'est précisément à travers ces quatre alliés du Secrétaire Général, qui ont largement contribué – suivant des modalités diverses – à la victoire mais qui, par leurs résultats électoraux, en ont souligné l'ambiguïté, que s'est exprimé le désaveu présidentiel.

Le soir même de la clôture des travaux du Congrès, le Président, dans une brève allocution prononcée devant les Congressistes, reçus au Palais de Carthage, déclarait notamment : « Vous allez rentrer dans vos régions après avoir accompli convenablement votre devoir, quoique certains d'entre vous aient rayé des noms sur recommandation de leurs Gouverneurs ou de je ne sais qui. Certains membres du Gouvernement et du Bureau Politique n'ont pas récolté beaucoup de voix, ce qui n'empêche pas qu'ils aient été tous élus » (76). La critique des modalités et des résultats du vote était directe, mais elle se doublait d'un nouveau témoignage de confiance à l'égard de M. Nourira : « Comme je l'ai déjà dit devant le Congrès j'ai accordé toute ma confiance à M. Hedi Nourira et à son action et j'ai été très content de son élection à l'unanimité au Comité Central du Parti » (77). Le 22 septembre, le Chef de l'État recevait le Premier Ministre et signait un décret mettant fin aux fonctions ministérielles de M. Abdallah Farhat et le remplaçant au Ministère de la Défense Nationale par M. Rachid Sfar, jusque là Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie (78). Le même jour, M. Hedi Baccouche était nommé Consul Général à Lyon tandis que MM. Triki et Boumiza étaient également appelés à d'autres fonctions. Toujours le 12 septembre étaient nommés au Bureau Politique, MM. Tijani Abid, Rachid Sfar, Chedli Ben Jaafar, Ali Sellami et Mohamed Ghenima (79), personnalités proches du Premier Ministre, en remplacement de MM. Habib Achour, Tijani Makni, Larbi Mellakh, Driss Griga et Chedli Klibi, Secrétaire Général de la Ligue Arabe (80). Le 19 septembre, un communiqué de la Présidence de la République annonçait le maintien de MM. Nourira et Sayah dans les fonctions de Secrétaire Général et de Directeur

(73) En 29^e position (l'élection de M. NOURIRA étant incluse) avec 616 voix.

(74) Soit 572 voix et la 76^e place (l'élection de M. NOURIRA incluse).

(75) MM. TRIKI et BOUMIZA ont été élus respectivement aux 71^e et 78^e places (l'élection de M. NOURIRA incluse) avec 579 et 570 voix.

(76) D'après le texte reproduit in *Tunis Hebdo*, 10/9/79 : 1.

(77) *Id.*

(78) Décret n° 79-782 du 12 septembre 1979. *JORT* [55], 21/9/79 : 2501.

(79) Élu au Comité Central en 7^e position avec 635 voix.

(80) Cf. la biographie des nouveaux membres du Bureau Politique in la presse quotidienne du 13/9/79.

du PSD ainsi que la nomination de M. Rachid Sfar en qualité de trésorier du Parti (81). M. Abdallah Farhat restait membre du Bureau Politique, mais pour peu de temps. Au lendemain des élections (82) il était remplacé au sein de cette instance par M^{me} Mzali, Présidente de l'UNFT (9 novembre), au même moment où M. Abderrahmane Ben Messaoud, qui passe pour l'un de ses proches quittait également le Bureau Politique au profit de M. Rachid Chatti (7 novembre) et où le Gouvernement faisait l'objet d'un remaniement (8 novembre). Le nouveau Gouvernement, exception faite du retour au Ministère des Affaires Sociales de M. Mohamed Ennaceur en remplacement de M. Mohamed Jomaa (83), se caractérisait, comme le nouveau Bureau Politique, par le maintien de MM. Sayah et Hassen Belkhoa et le renforcement apparent de la position de M. Noura : augmentation du nombre de ministres techniciens issus de la Haute Administration (84), arrivée au Bureau Politique de notables fidèles à la personne du Secrétaire Général (MM. Ben Jaafar, Ali Sellami, Rachid Chatti, Mohamed Ghenima).

De cet ensemble d'initiatives et de mesures se dégagent la mise en cause des résultats du Congrès et la neutralisation de la politique « d'ouverture » par le Chef de l'État et du Parti. Celui-ci s'est employé à montrer qu'il considérait comme nul et non avenu le scrutin du nouveau Comité Central : reconduction de M. Sayah, maintien de M. Belkhoa. Simultanément, il a limogé les organisateurs du Congrès, à l'exception du Secrétaire Général. L'attitude présidentielle a fait l'objet d'interprétations diverses. Ainsi a-t-on tiré argument de ce que M. Farhat avait fait assurer la préparation matérielle du Congrès par l'Armée, opérant de la sorte une confusion entre ses fonctions de Ministre de la Défense Nationale et celles de membre du Bureau Politique, et favorisant une immixtion des militaires dans la politique quelques mois après leur intervention du 26 janvier 1978. On a également soutenu que l'ancien Ministre, en favorisant l'ascension de nombre de ses amis dans l'appareil du Parti et de l'État avait fini par indisposer le Président. D'autres hypothèses ont également été formulées qui, comme les précédentes, sont vraisemblables (85). Mais l'essentiel est ailleurs et tient en peu de mots : le système bourguibien de gouvernement a toujours consisté en un jeu de contrepoids assuré par la coexistence et la concurrence de diverses factions au sein du personnel politique dirigeant, le Président veillant de près au maintien de cette pluralité et d'un équilibre des forces. Chaque fois qu'un groupe a pris une importance démesurée au regard de ses concurrents, le « Combattant Suprême », menacé dans sa position d'arbitre, s'est employé à le décapiter et à le morceler. De même qu'en 1971 il avait

(81) Texte du communiqué dans la presse quotidienne du 20/9/79.

(82) Où il avait été tête de liste de la circonscription de Tunis Sud mais où son score avait été modeste (3^e résultat de la liste).

(83) Ami politique de M. FARHAT et candidat malheureux aux élections législatives dans la 2^e circonscription de Sfax.

(84) MM. AMOR ROUBROU, M'hamed ALI-SOUSSI, M'hamed CHAKER, Moncef ZAAFRANI, nommés respectivement ministres de l'industrie, de l'équipement, Secrétaire d'État à la Réforme Administrative, Secrétaire Général du Gouvernement. A noter également l'arrivée au ministère de l'intérieur de M. Othman KECHRID, ancien Secrétaire Général du Gouvernement, et ce en remplacement de M. HANNABLIA, nommé au département de la santé.

(85) Exception faite, toutefois, de celle d'une tentative de coup d'État militaire.

refusé de devenir l'otage de la tendance mestiriste victorieuse lors du 1^{er} Congrès de Monastir, le Président n'a pas accepté en 1979 d'entériner la marginalisation, décidée et opérée sans son consentement, d'un groupe par un autre. Pas plus que la « libéralisation » en 1971, il n'a refusé, en 1979, le principe de « l'ouverture ». Dans les deux cas, il s'est prononcé contre des modalités susceptibles de menacer son propre pouvoir. Néanmoins il est indiscutable qu'en rétablissant une espèce de *statu quo* entre tendances, le Président a, en 1979, neutralisé la politique « d'ouverture », dont il annihilait la dimension tactique. On pourrait être tenté d'objecter que la position de M. Nouira n'a pas été entamée et qu'elle s'est même renforcée compte tenu de la nouvelle composition du Gouvernement et du Bureau Politique. En fait, eu égard à la différence de profils politiques entre les partants (M. Farhat) et les arrivants (les nouveaux ministres et membres du Bureau Politique), le Premier Ministre-Secrétaire Général est appelé à assumer, seul, de plus en plus de responsabilités sans disposer d'une liberté d'action à la mesure de leur étendue. Quant au Directeur du PSD, il ne tire pas du désaveu du 10^e Congrès un renforcement de sa position. Certes, la décision présidentielle lui a permis de ne point tomber en « bouc émissaire » du 26 janvier 1978 (86). Mais l'épisode a révélé sa vulnérabilité et accentué sa dépendance à l'égard du Président Bourguiba : élément indispensable au jeu présidentiel, il est trop marqué pour en devenir l'éventuelle carte de rechange. En ce qui concerne le Président lui-même, la mise en cause du 10^e Congrès marque la rentrée politique d'un *leader* dont le silence depuis janvier 1978 et l'état de santé (87) étaient source d'inquiétude et de doutes. Le coup d'éclat, sinon la force, de septembre 1979 est venu réaffirmer la permanence et la vitalité d'un *leadership*. Mais il en a exprimé également les limites : de l'attitude contradictoire observée par le Chef de l'État à l'égard de son Premier Ministre se dégage l'impression d'un *leader* conscient de la nécessité d'une alternative mais dépourvu des moyens de la réaliser. C'est dire le climat d'incertitude qui entoure la neutralisation de la politique d'ouverture et qui, d'une façon générale, correspond à la difficulté de tourner la page du 26 janvier. Un tel contexte ne peut que favoriser une poussée « islamiste » déjà à l'œuvre.

III. — LA POUSSÉE « ISLAMISTE »

Se référer à une poussée « islamiste » et non « islamique » correspond à un choix délibéré. Le qualificatif ici utilisé procède du souci de ne point opérer de confusion entre un phénomène politico-religieux de caractère conjoncturel et une culture plus que millénaire : la société tunisienne est *islamique*, c'est là une dimension que les événements d'une décennie ne peuvent accuser ni atténuer. En revanche, le court terme peut affecter les modalités de perception,

(86) Sur le refus du Directeur du PSD de se laisser enfermer dans le rôle de partisan d'une ligne « dure », cf. l'interview de M. SAYAH à l'hebdomadaire *Al Watan el Arabi* reproduite in *La Presse*, 26/10/79 : 5.

(87) Absent depuis octobre 1978 pour raisons de santé, le Président a regagné la Tunisie, le 10 janvier 1979.

de représentation et de mobilisation de l'Islam au sein d'une société; c'est de ce point de vue qu'il convient de parler de « poussée ». Encore que celle-ci soit bien antérieure à 1979. Mais, la situation tant intérieure qu'internationale de cette année en a accru les potentialités. A tel point que le Pouvoir s'est décidé à la contenir énergiquement mais non sans en subir lui-même les contrecoups.

La poussée islamiste en Tunisie n'est pas nouvelle. Elle remonte, en fait, à la crise de 1969. La politique de transformation de la société par l'État menée durant les années 1960 a opéré de profonds bouleversements dans la structuration des groupes sociaux et la situation de l'individu en leur sein. L'État a miné les anciens modes de comportement en s'employant à détruire les types de solidarités dont ils procédaient. Accoucheur d'une société plus différenciée et divisée, en proie à une crise d'identité, l'État a subi le choc en retour de l'intensité de ses réformes. La mise en échec de ce qu'il est convenu d'appeler « l'expérience Ben Salah » a également été la mise en cause de la prétention de l'État à régenter tous les aspects de la vie sociale. D'où un phénomène de réactivation des valeurs islamiques d'identité et de solidarité, autonome par rapport à l'État, celui-ci se bornant à accompagner le mouvement pour le contrôler, voire le récupérer. Le renouveau de la dévotion religieuse et de l'intériorisation des valeurs islamiques s'est doublé d'une révision de l'attitude de l'État à l'égard de l'observance des pratiques religieuses (aménagement des horaires administratifs pour faciliter le jeûne du Ramadan, aides pour l'achat du mouton de l'aïd, construction de mosquées, possibilités pour l'exercice de la prière par les agents administratifs...) (88). La religiosité ambiante et la compréhension manifestée par l'État à son égard ont créé un terrain favorable à l'émergence et au développement d'un courant islamiste, d'un militantisme politico-religieux prétendant immerger l'ensemble de la vie sociale dans le religieux et offrant de celui-ci une interprétation intransigeante et a-temporelle (89).

La poussée islamiste est souvent perçue comme le fait des « frères musulmans », ceux que l'homme de la rue appelle les *khouangi*. Le procédé est par trop simplificateur. Il tend à offrir l'image d'une organisation fortement structurée alors que l'on se trouve en présence moins d'un parti ou d'une secte que d'un mouvement d'idées empruntant des formes multiples; de plus, en gommant cette polymorphie, il aligne l'ensemble des « islamistes » sur les positions des éléments les plus sectaires ou les plus radicaux. L'unité du mouvement islamiste réside, d'une part, dans le rejet de l'immoralité, du matérialisme, du modernisme et de la sécularité, tendances induites par la domination des sociétés occidentales et, d'autre part, dans l'affirmation de la nécessité d'un retour aux préceptes islamiques de comportement et d'organisation qui, en eux-mêmes, contiendraient la solution de tous les problèmes contemporains. La diversité de l'islamisme est d'abord celle d'une mouvance où se côtoient le témoignage, le prosélytisme par la persuasion, et l'intolérance.

(88) Voir à ce sujet Michel CAMAU « Religion politique et religion de l'État en Tunisie in CRESEM, *Islam et Politique au Maghreb* (à paraître).

(89) Dans les chroniques des années 1976, 1977, 1978 on trouvera des références au développement du courant islamiste.

Simultanément, cette diversité est aussi celle d'individus différents de par leur origine, leur statut, et la forme d'expression de leurs convictions. Est « islamiste » la jeune fille ou la jeune femme qui, dans la rue ou en société, ne paraît que revêtue du *khimar*; l'est également l'individu qui s'oppose à la visite d'une mosquée par un groupe de lycéens tunisiens accompagnés de leurs éducateurs, sous prétexte de la tenue « indécente » des jeunes filles (90); mérite aussi ce qualificatif le citoyen qui, réagissant à la diffusion par la télévision tunisienne d'une émission étrangère sur l'Islam, fait publier par un journal, sous forme de « tribune libre », un long article préconisant l'application à la lettre de la loi coranique pour la répression du vol et de l'adultère, justifiant la polygamie (conforme au tempérament de l'homme des « pays chauds », où la mortalité infantile est plus élevée), etc. (91); « l'islamisme » est également le fait de l'universitaire, spécialiste de physique nucléaire, qui, pour combattre les « vagues actuelles » dont l'athéisme et le matérialisme caractéristiques séparent la religion de la science, s'emploie dans un ouvrage à montrer que l'Islam est la religion de la science et que le Coran est un livre de science... (92) A l'intérieur de ces limites, se dégagent néanmoins deux traits caractéristiques de l'ensemble de « l'Islamisme ». La poussée est sensible principalement en milieu populaire et chez les jeunes. L'affirmation, bien évidemment, ne repose sur aucune indication chiffrée. Elle n'est pas pour autant arbitraire. Elle se base sur l'effervescence qui pour des prétextes religieux se manifeste dans les établissements d'enseignement secondaire et dont la presse rend compte. Ainsi, par exemple, l'hebdomadaire *Tunis Hebdo*, dans un écho consacré aux manifestations aux cris de « Allah Akbar » des élèves d'un Lycée Technique de Sousse, écrivait, le 7 janvier 1980 : « Certains de nos enfants, élèves et lycéens ne cessent ces derniers temps, aux dires de leurs éducateurs, de se montrer très susceptibles à propos de ce qui touche de près ou de loin à la religion » (93). L'impact de la poussée « islamiste » chez les jeunes est également observable en milieu universitaire. A travers leurs affrontements avec les étudiants se réclamant de groupes de gauche, les Islamistes se révèlent particulièrement bien implantés en Facultés de science et de médecine ainsi qu'à l'École d'ingénieurs (ENIT). Quant à l'impact populaire du mouvement, il se manifeste notamment à travers le type de quartiers dont les mosquées, le vendredi, sont le lieu, très fréquenté, des prêches des « leaders islamistes » (Abdelfateh Moro, Rachid Ghannouchi, Slaheddine Jourchi...) (94) et de leurs sympathisants parmi les imams (95). Compte tenu de ce que l'on vient d'indiquer à propos de l'impact populaire et jeune du mouvement, les canaux de diffusion de l'Islamisme, outre d'éventuelles et vraisemblables cellules politiques clandestines, et une organisa-

(90) Cf. la lettre publiée sous le titre « Mosquées interdites ? » dans le courrier des lecteurs du *Temps* (3/1/80 : 2).

(91) Salaheddine KECHRID, « L'Islam aux dossiers de l'écran », *Le Temps*, 16/11/79 : 5 et 23.

(92) Bechir TOKRI, *L'Islam religion de la science*. Tunis, Imprimerie de l'UGTT, 1979.

(93) *Tunis Hebdo*, 7/11/80 : 3.

(94) A ces noms, il convient d'ajouter celui d'Hassen GHODBANI, dont la personnalité semble plus controversée.

(95) Sur l'ensemble de la question, voir l'importante enquête de Souhayr BELHASSEN, « L'Islam contestataire en Tunisie », *Jeune Afrique* (949), 14/3/79 : 82-84; (950), 21/3/79 : 65-69; (951), 28/3/79 : 89-92.

tion légalement reconnue comme l'Association de la sauvegarde du Coran (96), résident dans deux positions stratégiques, l'appareil scolaire et universitaire, les mosquées. Mais « l'islamisme » a également conquis d'importantes positions dans la presse avec *Al Maarifa* et *Al Moujtamaa*.

Bien qu'elle fût déjà acquise, la poussée islamiste ne s'est pleinement révélée qu'en 1979, compte tenu de deux facteurs qui en ont élargi les potentialités : les lendemains du 26 janvier 1978 et la Révolution iranienne.

Dans un contexte intérieur caractérisé par le renouvellement de la direction de l'UGTT et le conformisme de l'action syndicale, le mouvement islamiste est devenu la seule force de contestation, plus ou moins tolérée, le seul moyen d'expression des mécontentements et frustrations. Bien plus, la crise de l'UGTT en laissant vacant le champ du populisme favorise l'investissement de celui-ci par un radicalisme moralisateur se réclamant de l'Islam et jouissant déjà d'une audience populaire. Plus longue à tourner sera la page du 26 janvier, plus la poussée islamiste trouvera un climat de morosité et d'incertitude favorable à la propagation d'un message simple et mobilisateur parce que fait de certitudes.

La Révolution iranienne est venue renforcer considérablement le poids des facteurs internes. Avec elle, les Islamistes disposent désormais d'une *référence* ; d'une référence d'autant plus importante qu'elle est acceptée et invoquée par divers secteurs de l'opinion tunisienne qui ne sont pas islamistes. L'Iran a révolutionné, non la situation politique, mais les consciences en Tunisie comme, sans doute, dans l'ensemble du monde musulman. L'onde de choc n'a épargné aucune couche sociale ; elle a touché les masses comme l'intelligentsia. Tous y ont perçu la réhabilitation d'une culture et l'affirmation d'une identité - leur culture et leur identité - face aux prétentions universalistes de « l'Occident » (conçu comme entité unique) (97). Le phénomène n'a pas été compris par nombre d'Occidentaux qui, raisonnant eux aussi en fonction d'une entité unique, « l'Islam », ont identifié musulmans soucieux de leur identité culturelle et islamistes. Quoi qu'il en soit, les islamistes en défendant les positions de la Révolution iranienne ont gagné de nouvelles sympathies et trouvé des possibilités de dialogue avec des Tunisiens qui leur étaient foncièrement hostiles. Les réactions de la plupart des moyens d'information occidentaux à l'égard du nouveau régime iranien n'ont pu que faciliter cette évolution. Mais leur rôle en la matière aura été moindre que celui de l'attitude observée par les autorités tunisiennes face aux événements d'Iran. Dès le 13 février le Gouvernement tunisien annonçait que « conformément à sa politique traditionnelle qui accorde la reconnaissance fondamentale aux États », il étendait sa reconnaissance au nouveau gouvernement iranien dirigé par M. Mehdi Bazargan. Néanmoins, cet empressement ne saurait faire illusion. Jusqu'au dernier moment, le Gouvernement a fait preuve d'une grande réserve à l'égard de la révolution islamique et les organes de presse ainsi que la RTT se sont employés

(96) Animée par le Cheikh ENNEIFAR.

(97) Sur la question, on se référera à titre de documents à : Guy SITBON, « La Tunisie face à la vague islamiste », *Le Nouvel Observateur*, 17-23/12/79 : 103 sq. ; l'interview de Hichem DJAIT in *Démocratie* (69), 27/11/79 : 1 et 4-6.

à en atténuer la portée. La politique officielle de la Tunisie s'est trouvée ainsi quelque peu déphasée par rapport à la position des Islamistes, ce qui en soi n'était pas très grave, et aux réactions d'une grande partie de l'opinion, ce qui l'était bien davantage eu égard aux possibilités de rapprochements ainsi offertes. D'ailleurs, c'est vraisemblablement l'impact de la Révolution iranienne qui a déterminé une ligne de conduite plus résolue du gouvernement face à la poussée islamiste.

Pendant longtemps, le régime s'est accommodé de l'existence d'un courant islamiste qui trouvait son humus dans un renouveau de la ferveur religieuse et une religiosité parfois encouragée par l'État. À l'origine, l'islamisme n'était pas de nature à menacer le Pouvoir, qui tolérait un mouvement marginal dont l'une des principales manifestations résidait dans la création, en milieu étudiant, d'un pôle de résistance à l'influence des organisations de gauche. Aussi, circulait la rumeur — invérifiable — suivant laquelle les « *khouangi* » n'étaient pas tolérés mais encouragés. Il a fallu attendre la fin de 1978, autrement dit, la crise du 26 janvier et les débuts de la Révolution iranienne, pour qu'une voix autorisée, celle de M. Sayah, se fit entendre dans une dénonciation des « *agitateurs* » qui se cacheraient « *derrière* » des slogans religieux « *en vue de provoquer la déstabilisation de la société et sa dislocation* » (98). Néanmoins, ce coup de semonce devait demeurer sans suite immédiate. Le succès de la Révolution iranienne en février 1979 semble avoir incité, dans un premier temps, les autorités à observer une prudente réserve, à ne pas s'engager dans des hostilités avec les Islamistes à un moment où l'opinion était encore sous le coup de l'émotion suscitée par les événements de Téhéran. Pendant plusieurs mois les responsables du Parti et de l'État, tout en minimisant l'influence des Islamistes en Tunisie, se sont livrés à une sorte de surenchère. Ainsi, le Premier Ministre considérait-il les prêches politiques de certains prédicateurs comme de « *l'écume* » (99) et, non sans rappeler que le Parti aurait « *toujours été l'artisan du réveil de l'Islam* » (100), n'hésitait pas à placer son projet de « *société médiane* » sous les auspices de la religion musulmane (101). De même, dans son rapport devant le 10^e Congrès du PSD, le Secrétaire Général a-t-il souligné les limites du « *modèle laïc de développement* » et évoqué « *la force préservatrice de l'Islam* », non sans se référer au « *phénomène Khomeini* » (102). À noter également la référence marquée à l'Islam dans le Manifeste publié par le Bureau Politique du PSD à l'occasion des élections législatives de novembre 1979. Pour la première fois, à notre connaissance, dans un document de cette nature, le PSD a invoqué parmi les acquis enregistrés au cours d'une législature : « *la prééminence accordée à la religion musulmane, par la consolidation de ses hautes valeurs dans la conscience et le*

(98) Déclaration faite à Jendouba en novembre 1978. Citée dans la « *Chronique Politique 1978* ».

(99) Interview de M. NOUBIA in *Demain l'Afrique* (23), 26/3/79 : 22. Dans la même interview, le Premier Ministre déclarait à propos de ces prédicateurs : « *Ce n'est pas aller très loin. Et ils sont assez prudents. Il n'y a aucune raison pour que cela prenne. Aucune raison* ».

(100) Interview de M. NOUBIA in *Jeune Afrique* (954), 18/4/79 : 40.

(101) *Idem* et Rapport devant le 10^e Congrès du PSD.

(102) Cf. la III^e Partie du Rapport intitulé « *La Tunisie et son environnement* ».

comportement de la nation et des générations successives, l'édification des lieux du culte et les marques de vénération qui lui sont témoignées dans tous les domaines » (103). Ce n'est qu'en décembre 1979 que le Gouvernement a infléchi son attitude face à la poussée islamiste, dans le sens d'un durcissement, alors que la Révolution iranienne avait abordé une nouvelle phase avec la prise d'otages de l'Ambassade des États-Unis, radicalisation répercutée par le mouvement islamiste tunisien. Le 6 décembre, *L'Action*, dans son éditorial, donnait le ton en affirmant la nécessité de « barrer la route » aux Islamistes (104). Le même jour, M. Sayah, présidant une réunion des cadres régionaux du Parti de Tunis Ville, après avoir fait référence aux directives que lui avait prodiguées le Président, s'en prenait aux « pseudo-réformateurs » religieux et annonçait : « Le Parti va (...) combattre ces faux dévots et ces agitateurs car il ne peut permettre à personne de manipuler les sentiments du peuple et de l'induire en erreur par des subterfuges » (105). La preuve de cette détermination était rapidement apportée par la suspension de *Al Moujtamaa* – imprimé jusque là sur les presses du PSD (106) – pour trois mois et l'engagement de poursuites à l'encontre de MM. Rached Ghanouchi et Abdelmajid Attia, rédacteur en chef et directeur de cette publication (107). Pendant une quinzaine de jours, la campagne de dénonciation des Islamistes a reposé sur les seules épaules du Directeur du PSD. Le 7 décembre, M. Sayah appelait, devant la Conférence régionale des cadres du Parti de Monastir, à la lutte contre les « courants destructeurs » (108); le 10 décembre, devant une réunion des Secrétaires Généraux des Comités de Coordination, il rappelait « l'appel du Président Bourguiba à chaque citoyen et citoyenne pour redoubler de vigilance et faire face à cette tendance destructrice afin de défendre la patrie, de préserver les acquis de la nation et de sauvegarder la religion de toute tendance susceptible de porter préjudice aux musulmans et à leur progrès » (109); le 13 décembre, dans une conférence devant les élèves de l'École Normale de Tunis, il mettait en garde « contre les campagnes de dénigrement orchestrées par les faux dévots qui, sous couvert de religion, veulent semer le trouble et la discorde » (110). Le Gouvernement, et non plus le seul Directeur du PSD – Ministre délégué auprès du Premier Ministre, ne s'associait, en tant que tel, à l'offensive, que le 15 décembre avec l'annonce d'une déclaration du Gouvernement, à la fin des débats budgétaires, devant l'Assemblée Nationale au sujet des « activités subversives de certains courants pseudo-religieux » (111). Cette déclaration a consisté en un certain

(103) Cf. le texte du Manifeste in *La Presse*, 24/10/79 : 9 et 25/10/79 : 5.

(104) Qualifiés « d'apprentis sorciers », de « tenants de l'obscurantisme » et autres qualificatifs.

(105) Cf. *La Presse*, 8/12/79 : 14.

(106) Sur cet aspect, cf. l'écho publié in *Démocratie* (72), 18/12/79 : 2.

(107) Cf. *Le Monde*, 8/12/79 : 3; 14/12/79 : 5. Voir également *Jeune Afrique* (990-991), 26/12/79-2/1/80 : 34-35.

(108) *La Presse*, 9/12/79 : 4.

(109) *La Presse*, 11/12/79 : 4.

(110) *La Presse*, 15/12/79 : 9.

(111) Intervention du Secrétaire Général du Gouvernement lors de la discussion du budget du Premier Ministère. *Le Temps*, 16/12/79:4. A noter que le Premier Ministre était déjà intervenu, mais de façon modérée, dans un discours prononcé à l'occasion de la célébration du 13^e centenaire de la fondation de la Zitouna. Texte reproduit in *La Presse*, 16/12/79 : 13.

nombre de développements du discours prononcé par le Premier Ministre en clôture des débats budgétaires (112). Son objet a résidé essentiellement en un rappel de tout ce que le régime a entrepris pour l'Islam (« Ainsi le nombre de mosquées qui n'était que de 793 s'élèvera à 1 614 au début de l'année 1980 ») (113) et une mise en garde : l'État, « garant de l'Islam », ne peut pas « tolérer que les mosquées édifiées pour la pratique du culte ne se transforment en arènes d'affrontement entre Musulmans à propos de questions qui n'ont aucun rapport avec la foi, d'autant plus que l'Islam bannit les intermédiaires entre le croyant et Dieu ». En d'autres termes, les autorités n'hésiteraient pas à surveiller les prêches et à sanctionner les prédicateurs, en cas de besoin (114).

Alors même qu'il semble désormais décidé à la contenir le Pouvoir subit les effets de la poussée islamistes. Certes la contagion islamiste n'a pas gagné les sommets du Parti ou de l'État. Mais ceux-ci recèlent des sensibilités, des convictions, des options et des ambitions différentes et parfois opposées. L'incertitude caractéristique de la situation politique s'avère de nature à accuser les différences et à leur donner libre cours. De plus, les données de la situation sont elles mêmes affectées par la poussée islamiste. On a vu que de la neutralisation de la politique d'ouverture, et, d'une manière générale, de la difficulté de tourner la page du 26 janvier se dégageait une impression de malaise politique, comme si le Président était partagé entre le sentiment de la nécessité d'une alternative et celui de l'impossibilité de la réaliser. Or la poussée islamiste peut favoriser des reclassements susceptibles d'influer sur l'appréciation du principe et des modalités d'une alternative. L'économisme et le désir d'ouverture du Premier Ministre comme la combativité et l'intransigeance du Directeur du PSD sont utiles au Président, les deux personnalités, au demeurant, se complétant et s'équilibrant. Mais se pose le problème de leur aptitude à capter au profit du régime, et non plus seulement à contenir, le bouillonnement social dont les Islamistes seraient « l'écume ». Au regard de cette tâche, d'autres profils peuvent paraître mieux adaptés. Ainsi il est incontestable que la poussée islamiste a souligné l'importance d'une personnalité comme M. Mohamed Mzali, ministre de l'Éducation Nationale, qui, accusé de faire « le lit des intégristes » avec son programme d'arabisation, se faisait fort, au contraire, de leur « couper l'herbe sous les pieds » (115). Que celui-ci ait pu apparaître dès 1979 comme l'éventuel instrument d'une alternative (116), on en trouvera confirmation dans les propos dont la discussion du budget du ministère de l'Éducation Nationale par l'Assemblée a été l'occasion, le 20 décembre. Certains députés réputés proches du Directeur du PSD, MM. Mahmoud Charchour, directeur adjoint du Parti, et Hassen Kacem, ont violemment cri-

(112) Texte reproduit in *La Presse*, 29/12/79 : 14.

(113) Propos du Premier Ministre.

(114) Lors des débats budgétaires, plusieurs députés se sont prononcés pour un renforcement des moyens de la Direction du Culte (dépendant du Premier Ministère) pour améliorer la situation des imams de mosquées et mieux les contrôler. (Cf. *Le Temps*, 16/12/79 : 4). D'après *Démocratie* (72), 18/12/79 : 2, les autorités songeraient à soumettre à autorisation les cours dans les mosquées.

(115) Interview à *Jeune Afrique* (960), 30/5/79 : 71-77.

(116) Cf. Paul BALTA, « La Tunisie des paradoxes. III. La Guerre de succession », *Le Monde*, 2/11/79 : 4.

tiqué M. Mzali. Ainsi, M. Kacem devait dénoncer les « desseins inavoués » recelés par l'appel à l'arabisation, « mystification des personnes simples d'esprit » qui serait liée aux campagnes utilisant l'Islam à « des fins sordides ». Et M. Kacem d'interroger le Ministre : « Agir sous le couvert de la religion est devenu une stratégie d'action politique adoptée par certains courants pour parvenir à des desseins personnels, d'où le danger que représente cela pour notre pays. Qu'en pensez-vous ? » (117). La question, loin de mettre son destinataire dans l'embarras, allait lui permettre d'affirmer son individualité sans rompre la solidarité gouvernementale : « Je suis fier, déclarait en réponse M. Mzali, d'appartenir à la religion islamique de laquelle je tire ma force et ma conviction. Je n'utilise cependant pas la religion comme certains le font. Notre choix ferme la route à ceux qui font le commerce de la religion et s'opposent au gouvernement en se servant d'elle comme prétexte. J'affirme au député qui m'a adressé une question à ce propos que la religion nous confère la force qui nous permettra de gagner le défi civilisationnel » (118).

M. Mzali ne faisait point acte de candidature, mais se revendiquait comme l'artisan d'un projet réactivant le potentiel unitaire de l'Islam au service du régime, et susceptible de lui conférer éventuellement la stature d'une force de réserve avec laquelle le bourguibisme pourrait, le cas échéant, tenter d'ouvrir une nouvelle page, rechercher une alternative pour rompre avec les incertitudes.

Issa BEN DHIAF.

[117] *Le Temps*, 22/12/79 : 5.

[118] *Le Temps*, 22/12/79 : 7.